

CGT ROQUETTE

PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE



PEE

Le temps du changement est-il enfin venu ?

Cela fait maintenant plus d'un an que du changement est attendu concernant les PEE pour retrouver de l'attractivité auprès des salariés.

Depuis des années, vos représentants CGT remontent à la direction l'absence d'implication du CIC et les grandes difficultés pour les salarié-e-s à choisir un fond pertinent pour placer les sommes versées au titre des intéressements.

LES CHANGEMENTS À VENIR

Le changement de prestataire avance actuellement à petit pas.

Après de première rencontre avec divers prestataires en juillet 2022, l'avancement sur le sujet est actuellement au point mort. Il est important de ré-enclencher la machine notamment avec l'arrivée imminente de la nouvelle Responsable Rémunération et Avantages Sociaux ! Pour rappel :

ETAPE 1 : Rencontre



Fin du premier semestre 2022, la rencontre avec de possibles futurs prestataires a été réalisée avec les organisations syndicales et la Direction.

ETAPE 2 : Appel d'offre



Les différents prestataires sélectionnés pourront répondre au cahier des charges établi et présenter leurs propositions.

Pour la CGT, il est urgent de redynamiser le PEE afin de permettre aux salarié-e-s d'avoir des choix de placement plus diversifiés et adaptés aux attentes des salarié-e-s.

Le prestataire se doit aussi d'être présent auprès des salarié-e-s en termes de communication sur les fonds qui seront proposés mais également moteur dans l'évolution de notre PEE pour les prochaines années.

Vos représentants CGT seront comme pour chaque sujet, force de propositions et moteur dans le choix du nouveau prestataire afin de répondre à la forte attente des salarié-e-s.

